

LA GESTION AU QUOTIDIEN

Loger : les essentiels

LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE ET DES PRESTATIONS

- Des moyens divers de paiement sont proposés au résidant, pourvu qu'ils permettent la traçabilité du paiement
- Les avis d'échéance sont fournis chaque mois
- Les quittances ou reçus sont fournis chaque mois ou au moins à la demande du résidant
- La facturation des prestations facultatives est transparente
- Les lieux et les moments d'encaissement des loyers sont identifiés comme tels, et spécifiques

UNE GESTION LOCATIVE DE PROXIMITE

- Les horaires des permanences d'accueil sont suffisamment souples et adaptés au mode de vie des résidants
- Le responsable de résidence est à l'écoute des résidants (veille, repérage des besoins, information, orientation vers les partenaires locaux, etc.)

LA GESTION DES IMPAYES DE REDEVANCE

- En cas de difficultés de paiement, un dispositif d'anticipation du contentieux est mis en place afin d'éviter l'expulsion du résidant
- Cette procédure comprend une rencontre avec le résidant en difficulté de paiement et la mobilisation des acteurs locaux
- Un plan d'apurement des dettes locatives est systématiquement proposé
- La procédure contentieuse se fait dans le respect de la réglementation en vigueur